

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 10 (1881)

Heft: 6

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lycées enseignent une philosophie qui éloigne les esprits de Dieu ; les instituts techniques, une morale civile laquelle suggérera à un certain professeur d'enseigner que le suicide devient en certain cas une nécessité et un acte louable et héroïque ; puis dans les universités où se professe le plus pur rationalisme qui n'exalte que le panthéisme ou qui nie publiquement l'existence de Dieu, rougissant d'être créé par lui, et trouvant plus conforme à notre dignité de se déclarer descendant en ligne directe d'un singe ou d'une grenouille. — Il est de nécessité suprême pour le bien de la religion et de la patrie que les familles catholiques sachent quel est le vrai état des écoles publiques en Italie. De là la nécessité que la presse soit mise en mesure de révéler les doctrines des écoles publiques. Eh bien ! depuis peu d'années, la presse catholique s'est étendue en Italie ; elle a pour principe la foi du Christ et pour terme la réalisation des espérances éternelles. Elle doit s'imposer de forcer l'arbitraire à céder la place à la légalité et à la justice, l'erreur à la vérité, Satan à Dieu. — Le mot qui doit être écrit sur l'étendard de cette nouvelle croisade doit être celui-ci : *Instaurare omnia in Christo*. Pendant huit siècles près, les croisés d'Europe allèrent à la conquête de Jérusalem sur laquelle s'élevait le croissant au lieu de la croix. Aujourd'hui encore, nous devons prendre de force une autre Jérusalem, l'école, sur laquelle s'élève, non la croix de la rédemption, mais le triangle. Nouveaux croisés, nous devons abattre cet insigne et remettre la croix à sa place.

A., professeur.

CORRESPONDANCE

Fribourg, le 17 mai 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez que j'use de la généreuse hospitalité que vous accordez aux instituteurs, dans les colonnes de votre estimable journal, pour donner un compte-rendu succinct de la conférence des instituteurs du 5^e arrondissement scolaire (Sarine) tenue à Autigny le 5 mai dernier, sous la présidence de M. Vonlanthen, inspecteur.

Deux remarquables rapports présentés par MM. Wæber, instituteur à Fribourg, et Corpataux, instituteur à Farvagny, ainsi que plusieurs autres travaux, qui ont aussi leur mérite, ont été lus et hautement approuvés.

Les deux questions traitées sont les suivantes :

1^{re} Des préparations éloignées et immédiates à la tenue d'une classe.

2^e Quels moyens les instituteurs peuvent-ils employer pour

réagir contre l'émigration des campagnards dans les villes et pour faire aimer les occupations agricoles ?

Comme ces divers travaux concourront à la rédaction du rapport qui sera publié dans le numéro de juillet du *Bulletin pédagogique*, je n'en parlerai pas davantage et me bornerai à citer quelques idées nouvelles émises dans le cours de la discussion.

Plusieurs instituteurs croient qu'il serait opportun de prolonger d'une année les cours de l'école normale. La 4^e année serait spécialement consacrée à l'étude de la pédagogie, surtout pratique, des règlements et lois scolaires.

D'autres, au contraire, tout en reconnaissant les avantages incontestables de cette prolongation, font remarquer que, dans ce cas, les dépenses occasionnées par quatre années d'études ne seraient pas en rapport avec le traitement en vue, à moins que l'État ne fournisse un subside aux aspirants pauvres. Ils trouvent donc que, dans les conditions actuelles, l'on doit se contenter de trois années d'études, à la condition toutefois que l'on se montre plus sévère dans les examens d'admission ; ce qui n'est pas toujours très pratique, vu le manque de préparation de la plupart des élèves présentés. Si, pour être admis à l'école normale, la plupart des écoliers se voyaient forcés de fréquenter plus ou moins longtemps une école secondaire, les études deviendraient trop onéreuses et le recrutement ne tarderait pas à devenir insuffisant.

M. l'Inspecteur, appuyant la proposition de M. Genoud, instituteur, engage vivement le corps enseignant à joindre aux principaux moyens de perfectionnement utilisés jusqu'à ce jour les conférences particulières entre instituteurs voisins.

Elles existent déjà dans certaines parties du canton et les avantages pratiques qui en résultent ne peuvent qu'engager tous les instituteurs à profiter de ce stimulant au travail et puissant moyen de perfectionnement.

De l'échange d'idées émanant de la discussion sur la 2^e question, il résulte que l'instituteur, abandonné à sa seule initiative, ne pourra réagir d'une manière efficace contre cette fièvre de l'émigration qui envahit peu à peu nos campagnes, au grand détriment de la production du sol et du bien-être social. Le concours de tous les hommes dévoués aux intérêts du pays est nécessaire pour lutter avec succès contre les causes multiples et complexes qui la déterminent.

L'instituteur contribuera à réagir contre ce funeste courant en dirigeant autant que possible son enseignement vers l'agriculture. Ce sera là le meilleur moyen d'intéresser le futur agriculteur aux travaux champêtres et de l'attacher au sol qu'il cultivera un jour.

Sans s'écarter du programme scolaire, un instituteur dévoué et intelligent devra utiliser à cet effet les leçons de lecture, de composition, de calcul, de comptabilité, des dictées, etc.

En outre, quelques leçons d'agriculture pratique, d'horticul-

ture, d'arboriculture, d'apiculture, etc. contribueraient aussi efficacement à intéresser les élèves à la vie des champs.

A la fin de cette instructive conférence dont je garderai un heureux souvenir, M. Blanc, bibliothécaire, cite plusieurs ouvrages et publications qui ont été acquis dernièrement par la bibliothèque de district, il cite un don fait par M. Genoud, instituteur. Il exprime le désir que cet exemple de générosité rencontre des imitateurs.

En vous priant de me pardonner d'avoir trop abusé peut-être de l'hospitalité que vous avez bien voulu m'accorder, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, la nouvelle assurance de ma respectueuse considération.

J. P.

Réunion de la Société valaisane à Martigny.

La réunion générale de la société valaisane d'Education, fondée il y a dix ans par un groupe de professeurs auxquels s'adjoignirent quelques zélés instituteurs, a eu lieu jeudi, 5 mai, à Martigny-Ville. Qui aurait entendu traiter ce jour-là des questions pédagogiques avec des idées préconçues d'indifférence ou de dénigrement vis-à-vis des maîtres et régents du Valais aurait éprouvé une véritable surprise à la lecture des rapports intéressants et fort bien rédigés qui ont été présentés à la séance du matin, par MM. Pierre-Joseph Rouiller, Louis Meilland et Alexandre Mariaux, instituteurs.

Comme toutes les fêtes vraiment populaires en Valais, celle de Martigny a commencé par un office divin célébré dans l'église paroissiale de Martigny-Ville. Au sortir de la messe, les membres actifs de la Société valaisane et ses nombreux amis et invités se sont rendus dans la salle de commune où M. Emile Gross, inspecteur scolaire du district de Martigny, a en quelques paroles bien senties, souhaité la bienvenue aux arrivants.

La séance est présidée par M. l'avocat Chappaz, de Monthey, et après lecture du protocole de la réunion tenue il y a deux ans à St-Maurice, les délibérations sont ouvertes sur les différents sujets soumis à l'étude de MM. les instituteurs.

M. Rouiller Pierre-Joseph, régent à Martigny-Ville qui avait à traiter de l'influence de la religion dans l'enseignement populaire a fort bien démontré que l'enseignement religieux est plus nécessaire aujourd'hui que jamais. Il y a un malheur dans notre temps, c'est une certaine tendance à tout mettre dans cette vie. En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout et on prépare des générations dépourvues de patriotisme et de dévouement autant que de vertu.

Un côté trop négligé peut être de l'instruction donnée à la jeunesse a été également abordé et éclairci d'une manière nette et concise par un régent. M. Louis Meilland, dont le rapport avait pour objet l'importance de *la bonne lecture*. Une bonne diction doit être de rigueur à l'école d'où l'élève rapporte souvent des habitudes de prononciation qu'il conserve toute sa vie.